



ville de
Grans

Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le 12 juin 2024

ID : 013-211300447-20240611-DEC_2024_31-AU



DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2024/31

1.4 Autres types de contrat

Approbation de l'offre du CABINET FRANCOIS, Géomètre-Expert pour la division de la parcelle AH n°128 situées chemin de l'Hérault

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n° 2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la consultation faite concernant la division de la parcelle AH n°128 auprès du géomètre FRANCOIS,

Vu la proposition faite par le Cabinet FRANCOIS et reçue en Mairie le 31 mai 2024,

Considérant la nécessité de diviser la parcelle AH n°128, à Grans en vue de la céder, en partie à la commune, dans le cadre de l'aménagement du chemin du Clos de l'Hérault

DECIDE

Article 1^{er} :

D'accepter la proposition du CABINET FRANCOIS, 139A Chemin des Magatis –13300 SALON DE PROVENCE pour un montant de quatre cent cinquante euros hors taxes (450,00 € HT) soit un montant de cinq cent quarante euros toutes taxes comprises (540,00 € TTC).

Article 2 :

La dépense sera imputée à l'article correspondant du Budget Primitif 2024.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de GRANS et Madame la Directrice du Service Urbanisme de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres, au Service Urbanisme, et au service des finances.

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Tout recours contentieux contre cet acte devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement de la contribution à l'aide juridique, conformément aux dispositions de l'article 1635 bis Q du Code Général des impôts, et du décret n° 2011-1202 du 28 septembre 2011.

Fait à GRANS, le 11 juin 2024

Publié le 12 juin 2024

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe LEANDRI
Date : 11/06/2024
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES



Mairie de Grans
Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 GRANS

Devis N°D24056411
N° de dossier : 21173

Salon de Provence, le 31 mai 2024

Objet du dossier

Division de la parcelle AH n°128 à Grans en terrains bâti, à bâtir et non bâti pour cession à la commune de Grans (Chemin de l'Hérault).

Désignation	Montant HT
<u>DIVISION PARCELLAIRE ET RÉALISATION DU PLAN DE DIVISION</u>	450,00

- Réalisation et fourniture du fichier PDF du plan projet de division de la parcelle AH n°128 en 1 terrain bâti, 1 terrain à bâtir à l'Ouest suivant DP et 1 terrain non bâti au Sud (emprise du Chemin de l'Hérault) pour cession à la commune.
- Après validation du projet de division, Formalités cadastrales de division (Document d'Arpentage) de la parcelle AH n°128 en trois nouvelles parcelles.
- Réalisation et fourniture de 5 exemplaires du plan de division final avec indication des servitudes à constituer, à l'échelle 1/200e.

Durée de validation du devis : 30 jours

Total HT € 450,00
TVA 20% 90,00
Total TTC € 540,00

Toute autre prestation non prévue ci-dessus devra faire l'objet d'un nouveau devis.

Modalités de règlement : à la livraison.

Date, cachet et signature, précédés de la mention « Bon pour accord »



dûment habilité par décision n° 2024/31 du 11/06/2024

[Signature]